Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

No. FDS : 349597
V001.3

Rubson Power Mousse expansive

Révision: 03.07.2012
Date d'impression: 23.07.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Rubson Power Mousse expansive

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Mousse de montage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel France S.A.
rue de Silly 161
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00
Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (DPD):
F+ - Extrêmement inflammable
R12 Extrêmement inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

Phrases R:
R12 Extrêmement inflammable.

Phrases S:
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Indications additionnelles:
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.
Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

2.3. Autres dangers
Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Mousse PU à 1 C en aérosol
Substances de base pour préparations:
Prépolymère de polyuréthane
Base de gaz propulseur: mélange de diméthyléther-isobutane/propane

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	> 10- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Isobutane 75-28-5	200-857-2	> 1- < 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Propane 74-98-6	200-827-9	> 1- < 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	> 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral H302 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	> 10 - < 20 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Isobutane 75-28-5	200-857-2	> 1 - < 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Propane 74-98-6	200-827-9	> 1 - < 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	> 1 - < 5 %	Xn - Nocif; R22

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Mousse fraîche: nettoyer la peau atteinte immédiatement avec un tissu propre et enlever les résidus avec de l'huile vé gétale.
Appliquer une crème adoussissante. La mousse durcie ne peut être enlevée que mécaniquement.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.
En cas d'incendie, formation possible des vapeurs d'isocyanate.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer mécaniquement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
En cas d'éclaboussures sur la peau, nettoyer à l'huile végétale et appliquer un soin de peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Pour les bidons pressurisés: protéger des rayons directs du soleil et des températures supérieures à 50°C.
Ventiler suffisamment les lieux de stockage et de travail.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Ne pas stocker avec des solutions inflammables.
Ne pas stocker avec des oxydants.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Mousse de montage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m^3	Type	Catégorie	Remarques
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre : AX
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 10 minutes
épaisseur > 0,1 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Bidon pressurisé Vaporisable beige
Odeur	Éthéré
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (23 °C (73.4 °F))	0,96 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F))	Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable

Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réaction avec de l'eau, développement de CO2
Réaction avec de l'eau; alcools, amines.
Génération de pression dans un récipient fermé

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Des températures supérieures env. 50 °C
L'humidité

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.
Au contact de l'humidité, du dioxide de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.
Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LD50 LD50 LC50 LD50	1.750 mg/kg 1.150 mg/kg > 7,19 mg/l > 2.000 mg/kg	oral oral inhalation dermal	4 h	rat rat rat rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity) OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Isobutane 75-28-5	negative with metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Propane 74-98-6	negative with metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	négatif	Essai de mutation génique sur bactéries	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	Inhalation	4 week 6 hours/day, 5 days/week	rat	
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	NOAEL=800 - 7500 ppm	oral : alimentation	90 days ad libitem	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LC50	56,2 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	131 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	73 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	5 %	EU Method C.4-A (Determination of the "Ready" BiodegradabilityDissolved Organic Carbon (DOC) Die-Away Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5		aérobie	14 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	0,1					
Isobutane 75-28-5	2,88				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	3,33				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS
Code tunnel:	(D)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	23
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS
Code tunnel:	

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, flammable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 19,8 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° fiche INRS:	34 84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R12 Extrêmement inflammable.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H302 Nocif en cas d’ingestion.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.